# Commission canadienne de sûreté nucléaire

## 2013-2014

### Rapport sur les plans et les priorités

---

L'honorable Joe Oliver, C.P., député

Ministre des Ressources naturelles

# Table des matières

Message du président....1
Section I : Aperçu de l'organisation....3
Raison d'être....3
Responsabilités....3
Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes....7
Priorités organisationnelles....8
Analyse du risque....23
Résumé de la planification....24
Profil des dépenses....28
Budget des dépenses par crédit voté....31
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique....32
Résultat stratégique....32
Programme : Cadre de réglementation....32
Points saillants de la planification....36
Programme : Autorisation et accréditation....39
Points saillants de la planification....41
Programme : Conformité....43
Points saillants de la planification....45
Programme : Services internes....46
Points saillants de la planification....47
Section III : Renseignements supplémentaires....49
Principales données financières....49
États financiers prospectifs....50
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires....50
Rapport des dépenses et évaluations fiscales....51
Section IV : Autres sujets d'intérêt....52
Coordonnées de l'organisme....52

Normes de rendement externes .....52
Notes en fin de document.....55

# Message du président

À titre de président de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), j'ai le plaisir de déposer le *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014*.

Je me sens toujours privilégié de pouvoir souligner les réalisations importantes de la CCSN et de présenter au Parlement des plans clairs et concis sur le travail qui nous attend. Après avoir été reconduit au poste de président de la CCSN, je regarde vers l'avenir et je suis confiant que nous avons établi des bases très solides pour poursuivre notre objectif, c'est-à-dire assurer la sûreté du secteur nucléaire au Canada.

Notre principale priorité est, et demeurera toujours, d'assurer l'utilisation sécuritaire de l'énergie et des matières nucléaires au Canada. À ce titre, la CCSN continuera à se concentrer sur ses activités essentielles en matière d'autorisation et de vérification de la conformité, à maintenir son engagement à l'égard d'une amélioration constante, la clarté de ses exigences, sa capacité d'agir, et à fournir des communications exactes, claires, concises et opportunes. En plus de ne jamais compromettre la sûreté, la CCSN ne fera aucun compromis sur la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens, de l'environnement et sur ses engagements internationaux à l'égard de la non-prolifération nucléaire.

Les priorités en matière de réglementation pour cette période de planification consistent notamment à apporter un soutien réglementaire à la Commission d'examen conjoint du projet de dépôt en formations géologiques profondes d'Ontario Power Generation pour les déchets nucléaires de faible et de moyenne activité et à assurer la surveillance réglementaire des projets de réfection de la centrale nucléaire Darlington. De plus, quatre des cinq mines et usines de concentration d'uranium en exploitation au Canada feront l'objet d'un renouvellement de permis en 2013. Le renouvellement de ces permis et les activités de conformité en vue de la réglementation des mines et usines de concentration d'uranium constitueront une priorité de premier plan pour la Commission.

La CCSN a l'intention de continuer à donner suite aux initiatives de réforme de la réglementation du gouvernement du Canada, à collaborer à l'Initiative du Bureau de gestion des grands projets, et à se pencher sur les recommandations de la Commission sur la réduction de la paperasse, qui appuient l'initiative du Développement responsable des ressources du gouvernement du Canada, laquelle est considérée comme la pierre angulaire de son plan d'action économique en 2012. Au cours des dernières années,

la CCSN a amélioré ses principaux processus administratifs et opérationnels, en répondant efficacement aux programmes fédéraux comme le Plan d'action pour la réduction du déficit. Nous continuerons à clarifier nos exigences et nos documents d'application de la réglementation, tout en mettant l'accent sur la diffusion de renseignements scientifiques et objectifs pour tous les Canadiens.

Nos dernières priorités pour cette année portent sur les responsabilités et les engagements internationaux. En avril 2013, la CCSN sera l'hôte de la Conférence internationale sur les régimes de réglementation nucléaire efficaces de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette activité importante nous permettra de consolider nos rapports internationaux, de partager nos pratiques exemplaires et de mettre entièrement à profit nos connaissances techniques et notre capacité à exercer une surveillance réglementaire rigoureuse.

**Résumé**

Lorsque j'ai débuté à la CCSN, en 2008, le secteur nucléaire était sur le point de connaître une croissance sans précédent dans tous les secteurs. Un certain nombre d'événements mondiaux ont depuis contribué au ralentissement économique mondial, événements qui, jumelés à l'accident de Fukushima en 2011, ont fait en sorte que les perspectives de croissance de l'économie ont été revues à la baisse.

Nous reconnaissons donc que le secteur nucléaire canadien a apporté des ajustements à ses programmes et qu'il est actuellement confronté à des changements qui découlent de ces ajustements. À titre d'organisme de réglementation nucléaire du Canada, la CCSN continue de surveiller et d'évaluer cette incertitude, et évalue sa capacité à s'adapter à ces changements que connaît le secteur en préparant des exercices de planification stratégique.

La vision de la CCSN est toujours la même : être le meilleur organisme de réglementation nucléaire au monde. Son importante mission continue à guider tous nos efforts, à savoir qu'elle fera toujours le nécessaire pour assurer la sûreté, préserver la santé et la sécurité des citoyens canadiens, protéger l'environnement, et assurer que l'énergie nucléaire et les substances nucléaires sont utilisées uniquement à des fins pacifiques.

*Original signé par le Président*

Michael Binder
Président

# Section I : Aperçu de l'organisation

## Raison d'être

Le Parlement canadien a adopté en 1946 la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et a créé la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA), lui donnant le pouvoir de réglementer l'ensemble des activités nucléaires liées au développement et à l'utilisation de l'énergie atomique au Canada.

Plus d'un demi siècle plus tard, en mai 2000, la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*[i] (*LSRN*) entrait en vigueur et créait la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), appelée à succéder à la CCEA, avec les responsabilités et les pouvoirs pour réglementer un secteur qui englobe tous les segments du cycle du combustible nucléaire et une vaste gamme d'utilisations industrielles, médicales et universitaires des substances nucléaires.

## Responsabilités

La CCSN est un organisme de réglementation indépendant et un tribunal administratif quasi judiciaire qui assure la surveillance réglementaire de toutes les activités liées au nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada.

## Vision

Être le meilleur organisme de réglementation au monde.

## Mission

Réglementer les activités nucléaires afin d'assurer la sûreté, de préserver la santé et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

## Mandat

Afin de remplir sa mission en vertu de la *LSRN*, la CCSN s'emploie à :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada pour assurer la sûreté, préserver la santé et la sécurité, et protéger l'environnement
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires, ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement et des renseignements réglementés

- mettre en œuvre les mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris les mesures de non-prolifération des armes et des explosifs nucléaires

- informer le public, sur les plans scientifique, technique ou réglementaire, des activités de la CCSN et des conséquences, pour la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement, du développement, de la production, de la possession, du transport et de l'utilisation des substances nucléaires

Dans ce contexte, la CCSN :

- est la seule autorité responsable des projets nucléaires en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*[ii] (*LCEE*), et mène des évaluations environnementales pour les projets nucléaires conformément à cette loi; pour les projets nucléaires qui ne sont plus assujettis à une évaluation environnementale en vertu de la nouvelle *LCEE*, la *LSRN* continue à veiller sur la protection du public et de l'environnement, puisque la protection de l'environnement constitue un élément clé de la mission et du mandat de la CCSN

- est l'autorité canadienne désignée en ce qui a trait à la mise en œuvre des garanties nucléaires énoncées dans l'*Accord entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*

- administre les dispositions de non-prolifération nucléaire contenues dans les accords bilatéraux de coopération nucléaire conclus par le gouvernement du Canada et ses partenaires commerciaux étrangers du secteur nucléaire

- désigne les installations nucléaires en vertu de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*[iii]

La Commission compte au maximum sept commissaires permanents nommés par le gouverneur en conseil et est soutenue par les employés dans l'ensemble du pays. Le président de la CCSN est commissaire permanent à temps plein, alors que les autres commissaires peuvent être nommés à temps plein ou à temps partiel. Des commissaires temporaires peuvent également être nommés par le gouverneur en conseil au besoin. Les commissaires sont choisis en fonction de leurs titres de compétences, et sont libres de toute affiliation politique ou gouvernementale, et ne font pas partie de groupes d'intérêt particuliers ou du secteur nucléaire.

La Commission est un tribunal administratif indépendant du gouvernement et sans lien avec le secteur nucléaire. La Commission rend des décisions de façon transparente, sur la foi de règles de procédure[iv] claires. Les parties intéressées et le public ont la possibilité d'être entendus durant les audiences publiques[v], diffusées en direct et souvent organisées dans les collectivités hôtes d'installations nucléaires afin que les audiences soient accessibles, dans la mesure possible, aux résidants locaux.

La Commission explique ses décisions de façon détaillée, et celles-ci se fondent sur des renseignements qui incluent l'opinion publique et les recommandations des experts de la CCSN. Les décisions, transcriptions d'audience, webdiffusions archivées et autres documents[vi] sont affichés ou diffusés sur le Web, Facebook et YouTube de la CCSN.

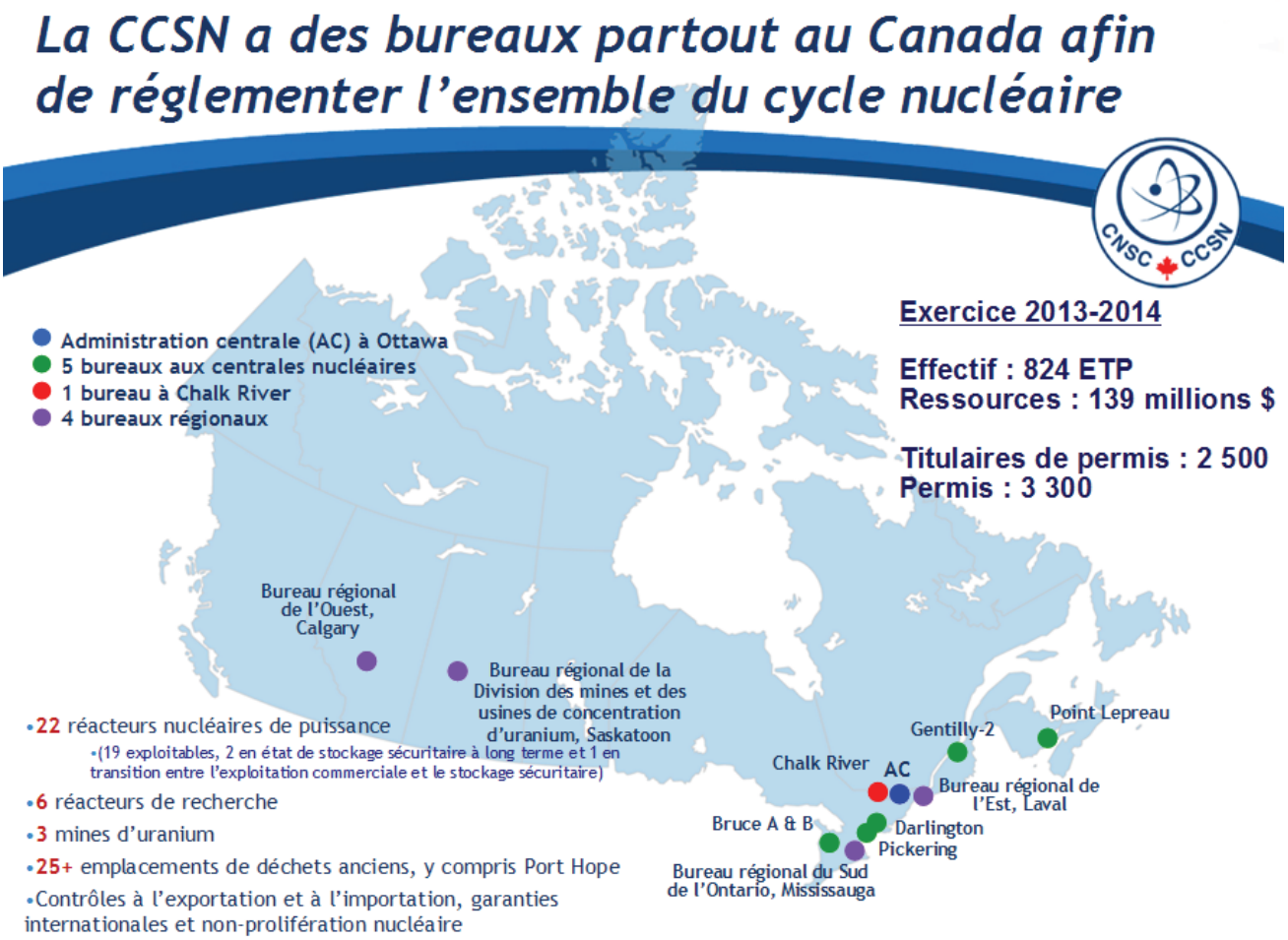

L'organigramme ci-dessous fournit davantage de renseignements sur la CCSN :

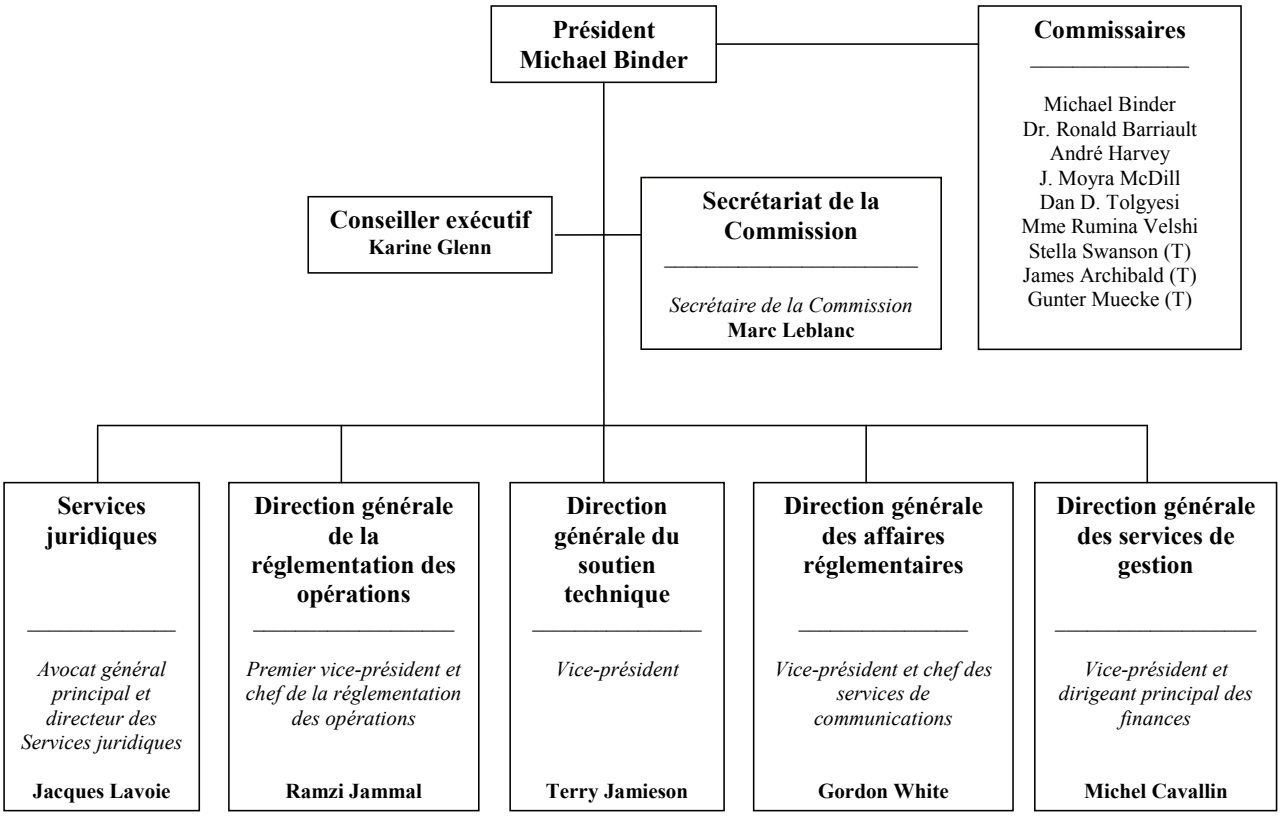


Nota : (T) indique un mandat temporaire

## Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

Le diagramme ci-dessous illustre le résultat stratégique ainsi que le cadre des programmes et sous-programmes de la CCSN, lequel appuie le résultat stratégique.

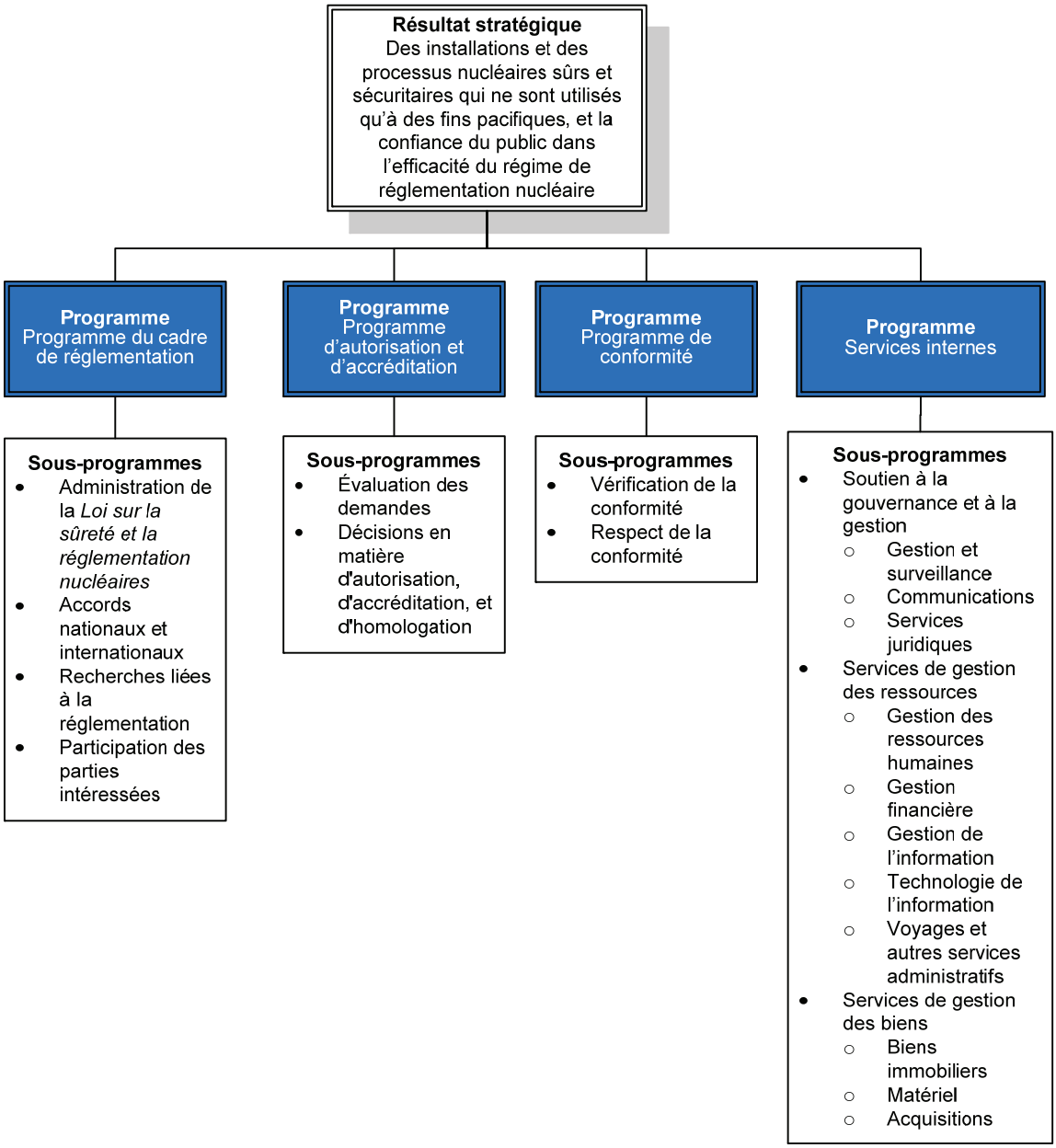

## Priorités organisationnelles

La CCSN exerce la surveillance réglementaire du secteur nucléaire au Canada en se fondant sur les quatre grands principes suivants :

- **Engagement envers l'amélioration continue** – Exceller dans toutes nos activités
- **Clarté de nos exigences** – Chacun sait ce qui doit être fait
- **Capacité d'action** – Les bonnes personnes posent les bons gestes au bon moment
- **Communications** – Exactes, claires, concises et opportunes

Compte tenu de ces principes, la CCSN mettra l'accent sur les priorités organisationnelles suivantes pour le prochain exercice.

1. Assurer, d'abord et avant tout, l'utilisation sécuritaire de l'énergie et des substances nucléaires au Canada.
2. Continuer la mise en œuvre du *Plan d'action du personnel de la CCSN concernant les recommandations du Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima*[vii]
3. Apporter un soutien réglementaire à la Commission d'examen conjoint du projet de dépôt dans des formations géologiques profondes d'Ontario Power Generation pour les déchets nucléaires de faible et de moyenne activité.
4. Soutenir les efforts de la CCSN visant à mettre en œuvre l'initiative de la réforme de la réglementation du gouvernement du Canada – p. ex. Développement responsable des ressources, Commission sur la réduction de la paperasse, Bureau de gestion des grands projets et Bureau de gestion des projets nordiques.
5. Se préparer pour la surveillance réglementaire de la réfection et de l'exploitation continue de la centrale nucléaire Darlington.
6. Se préparer à examiner une demande de permis à venir pour la construction de nouveaux réacteurs à la centrale Darlington.
7. Exercer la surveillance réglementaire de la fin de vie de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de la transition entre son exploitation commerciale et son état d'arrêt garanti.
8. Se préparer pour les audiences visant le renouvellement des permis des mines d'uranium en 2013.

9. Mener un exercice de planification stratégique pour préparer davantage la CCSN à réagir aux incertitudes du secteur nucléaire.

10. Poursuivre la diffusion de renseignements objectifs et scientifiques.

Les tableaux qui suivent fournissent des renseignements supplémentaires sur nos principales priorités organisationnelles.

| Priorité | Type | Programme |
|---|---|---|
| 1. Assurer, d'abord et avant tout, l'utilisation sécuritaire de l'énergie et des substances nucléaires au Canada. | En cours | Tous |
| **Description** | | |
| **Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**<br><br>En tant qu'organisme de réglementation nucléaire au Canada, la CCSN supervise le secteur nucléaire canadien en s'assurant que ses installations et ses activités sont parmi les plus sûres et les plus sécuritaires au monde.<br><br>Les exigences en matière d'autorisation et d'accréditation de la CCSN, ainsi que son régime de vérification et d'application de la conformité, encouragent et assurent l'exploitation sûre et sécuritaire des installations et des activités nucléaires du Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et leur environnement.<br><br>**Plans pour réaliser la priorité**<br><br>Pour réaliser cette priorité, la CCSN examinera minutieusement toutes les demandes de permis afin de s'assurer que les titulaires de permis potentiels répondent à toutes les exigences réglementaires avant de leur délivrer un permis, et exercera une surveillance rigoureuse des activités des titulaires de permis pour garantir la conformité continue. La CCSN ne délivrera aucun permis si elle n'est pas d'avis que l'installation est sécuritaire. | | |

| Priorité | Type | Programme |
|---|---|---|
| 2. Continuer la mise en œuvre du *Plan d'action du personnel de la CCSN concernant les recommandations du Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima.* | Engagement déjà établi | Tous |

**Description**

**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**

En réponse à l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi en mars 2011, le *Plan d'action du personnel de la CCSN concernant les recommandations du Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima* a été établi. Une fois mis en œuvre, ce plan d'action quadriennal permettra :

- de renforcer la défense en profondeur des réacteurs
- d'améliorer les interventions d'urgence
- d'améliorer le cadre et les processus de réglementation
- d'améliorer la sensibilisation et les communications publiques
- de renforcer la collaboration internationale
- d'intégrer les leçons apprises sur le rendement efficace des effectifs et de l'organisation, y compris les directives à l'intention des titulaires de permis pour l'autoévaluation de la culture de sûreté

**Plans pour réaliser la priorité**

La CCSN :

- examinera les mesures à prendre aux fins de conformité et les critères de fermeture du site de Fukushima
- surveillera les progrès des éléments à réaliser du plan d'action de la CCSN
- fournira un rapport d'étape annuel à la Commission

| Priorité | Type | Programme |
|---|---|---|
| 3. Apporter un soutien réglementaire à la Commission d'examen conjoint du projet de dépôt dans des formations géologiques profondes d'Ontario Power Generation. | Engagement déjà établi | Autorisation et accréditation |

**Description**

**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**

Ontario Power Generation propose de construire et d'exploiter une nouvelle installation dans le but de gérer à long terme les déchets radioactifs de faible et de moyenne activité du complexe nucléaire de Bruce.

Le dépôt dans des formations géologiques profondes (DFGP) permettra de gérer les déchets actuellement stockés de façon temporaire à l'Installation de gestion des déchets Western (IGDF) sur le complexe nucléaire de Bruce. L'IGDF reçoit et stocke les déchets produits par l'exploitation et la réfection des centrales nucléaires du complexe de Bruce, de Pickering et de Darlington.

Les déchets de faible activité se composent d'articles qui ont été contaminés par de faibles niveaux de radioactivité lors d'activités normales de nettoyage et d'entretien aux centrales nucléaires. Les déchets radioactifs de moyenne activité se composent principalement de composants usés de réacteur nucléaire, de résine échangeuse d'ions et de filtres utilisés pour purifier les systèmes du réacteur.

La commission d'examen conjoint étudiera les effets environnementaux du projet et formulera des recommandations au ministre de l'Environnement. Elle procédera à l'examen du projet d'Ontario Power Generation visant à construire et à exploiter une installation de stockage dans des formations géologiques profondes.

Nota : Le combustible nucléaire irradié (classé comme déchet radioactif de haute activité) ne sera pas stocké ou géré dans ce dépôt en formations géologiques profondes. La Société de gestion des déchets nucléaires examine actuellement des options pour la mise en place d'un dépôt en formations géologiques profondes pour la

gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

La CCSN gère l'autorisation de chaque phase du processus, soit la préparation de l'emplacement, la construction, l'exploitation, le déclassement (fermeture) et finalement, l'abandon. Ce grand projet exigera des efforts substantiels de la part de la CCSN.

**Plans pour réaliser la priorité**

La CCSN a l'intention d'exécuter toutes les tâches prévues au calendrier préétabli[viii] de 2013-2014.

| Priorité | Type | Programme |
|---|---|---|
| 4. Soutenir les efforts de la CCSN visant à mettre en œuvre l'initiative de la réforme de la réglementation du gouvernement du Canada – p. ex. Développement responsable des ressources; Commission sur la réduction de la paperasse; Bureau de gestion des grands projets et Bureau de gestion des projets nordiques. | En cours | Cadre de réglementation |

**Description**

**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**

Dans le cadre du Plan économique du Canada de 2012, le Développement responsable des ressources poursuit ses efforts dans le but d'examiner en temps utile les grands projets touchant les ressources et la réduction des dédoublements du processus d'examen. De plus, le Développement responsable des ressources améliore la protection de l'environnement en mettant l'accent sur les grands projets qui pourraient entraîner des effets environnementaux négatifs en renforçant ses mesures. Ce plan économique améliore aussi la consultation avec les Autochtones en permettant à leurs collectivités de participer au développement des ressources et d'en tirer profit.

Plus précisément, la CCSN a établi un échéancier pour les étapes clés des grands projets nucléaires tandis que les modifications à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* autorisent l'utilisation de sanctions administratives pécuniaires lorsque cette loi et ses règlements connexes sont enfreints.

De plus, la CCSN continuera d'appuyer la *Directive du cabinet sur la gestion de la réglementation*; l'engagement pris par le gouvernement de protéger et de promouvoir l'intérêt public en matière de santé, de sécurité, de qualité de l'environnement et du bien-être socioéconomique des Canadiens grâce à un régime de réglementation plus efficace, plus efficient et plus responsable. Cette directive fait partie intégrante de l'engagement du gouvernement à réduire le fardeau de la réglementation imposé aux

entreprises canadiennes.

En janvier 2011, le premier ministre Stephen Harper a lancé la Commission sur la réduction de la paperasse[ix], afin de respecter un engagement pris dans le budget de 2010. La Commission sur la réduction de la paperasse a publié son Rapport de recommandations en janvier 2012, qui présente des façons précises de réduire les difficultés que pose la paperasse et d'alléger le fardeau de la conformité. Le 1er octobre 2012, le gouvernement a publié le rapport sur le Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif[x], qui énonce les réformes réglementaires que le gouvernement met en place en réponse au rapport de la Commission. La CCSN poursuit activement la mise en œuvre des recommandations pertinentes.

**Plans pour réaliser la priorité**

La CCSN continuera de travailler de concert avec les autres ministères pour coordonner les processus d'examen réglementaire en lien avec les grands projets nucléaires, comme le projet de nouvelle construction sur le site de Darlington, le dépôt en formations géologiques profondes d'Ontario Power Generation et le projet de nouvelle mine d'uranium Millennium en Saskatchewan. Elle continuera aussi d'élaborer des normes de service officielles concernant les approbations réglementaires à volume élevé, les normes concernant l'autorisation pour l'importation et l'exportation et les rapports annuels sur le rendement.

Pour appuyer le plan d'action économique du gouvernement du Développement responsable des ressources, la CCSN continuera d'appliquer les règlements publiés récemment qui établissent un échéancier pour les projets. Elle adoptera d'ici le mois de juillet 2013 le *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires*, lequel entrera en vigueur par la suite.

| Priorité | Type | Programme |
|---|---|---|
| 5. Se préparer pour la surveillance réglementaire de la réfection et de l'exploitation continue de la centrale nucléaire Darlington. | Engagement déjà établi | Autorisation et accréditation |

**Description**

**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**

Ontario Power Generation a l'intention de remettre en état les quatre réacteurs nucléaires de cette centrale entre 2016 et 2024, dans le but d'en prolonger la durée de vie jusqu'en 2055.

Conformément au document d'application de la réglementation RD-360 de la CCSN, *Prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires*, Ontario Power Generation a procédé à un examen intégré de la sûreté, c'est-à-dire une autoévaluation exhaustive unique des normes et pratiques modernes effectuée par le titulaire de permis. Parallèlement, Ontario Power Generation a mené une évaluation environnementale, produit un énoncé des incidences environnementales et tous les documents techniques en appui au projet.

L'examen intégré de la sûreté et les résultats de l'évaluation environnementale ont mené à l'élaboration d'un plan intégré de mise en œuvre. Un plan intégré de mise en œuvre établit la portée des activités de réfection (comme l'entretien, les réparations, les remplacements et les modifications apportées aux principaux systèmes, à ses structures et à ses composants) nécessaires pour faciliter l'exploitation à long terme des centrales nucléaires.

L'audience de la Commission sur l'évaluation environnementale concernant la réfection et l'exploitation continue de la centrale nucléaire Darlington a eu lieu en décembre 2012, et la décision de la Commission devrait être rendue en février 2013.

**Plans pour réaliser la priorité**

La CCSN :

- évaluera l'examen intégré de la sûreté d'Ontario Power Generation

- exercera une surveillance réglementaire de l'élaboration du plan de mise en œuvre intégré d'Ontario Power Generation, qui décrit les mesures correctives et les améliorations proposées en matière de sûreté
- recevra et étudiera le plan de mise en œuvre intégré d'Ontario Power Generation
- continuera de travailler en conformité avec le protocole signé par le président de la CCSN et le président-directeur général d'Ontario Power Generation en octobre 2010 qui régit l'interaction de la CCSN et Ontario Power Generation pour ce projet et présente l'échéancier général et les éléments à réaliser

| Priorité | Type | Programme |
|---|---|---|
| 6. Se préparer à examiner une demande de permis à venir pour la construction de nouveaux réacteurs à la centrale Darlington. | Engagement déjà établi | Autorisation et accréditation |

**Description**

**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**

Le projet de nouvelle construction à Darlington concerne la préparation de l'emplacement, la construction, l'exploitation, le déclassement et l'abandon d'au plus quatre nouveaux réacteurs nucléaires sur le site actuel de la centrale Darlington. Ces réacteurs généreraient jusqu'à 4 800 mégawatts d'électricité qui s'ajouteraient au réseau électrique de l'Ontario.

Le 17 août 2012, la Commission d'examen conjoint de la CCSN a annoncé sa décision de délivrer un permis de préparation de l'emplacement d'une centrale nucléaire à Ontario Power Generation pour son projet de nouvelle centrale nucléaire sur le site du complexe nucléaire de Darlington, pour une période de 10 ans. Le permis sera en vigueur du 17 août 2012 au 17 août 2022.

La prochaine étape du processus de réglementation sera la phase de la délivrance d'un permis de construction d'une centrale nucléaire par la CCSN, une fois qu'Ontario Power Generation aura présenté sa demande.

**Plans pour réaliser la priorité**

La CCSN :

- élaborera et mettra en œuvre un programme de surveillance réglementaire pour la construction et la mise en service de l'installation
- terminera les activités préalables à l'autorisation (examens des conceptions de fournisseurs, par exemple) relativement aux technologies qui pourraient être citées en référence dans la demande de permis de construction

- effectuera un programme de suivi de l’évaluation environnementale

| Priorité | Type | Programme |
|---|---|---|
| 7. Exercer la surveillance réglementaire de la fin de vie de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de la transition entre son exploitation commerciale et son état de stockage sécuritaire à long terme. | Nouvelle | Autorisation et accréditation |

**Description**

**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**

Selon Hydro-Québec, Gentilly-2 a mis fin à ses opérations commerciales le 28 décembre 2012. La transition de la centrale vers un état de stockage sécuritaire à long terme doit être réalisée conformément aux exigences réglementaires pour s'assurer que les activités sont effectuées de manière sûre.

**Plans pour réaliser la priorité**

Pendant le cycle de planification, la CCSN :

- élaborera et mettra en œuvre un programme de surveillance réglementaire pour la transition comprise entre l'exploitation commerciale et son état de stockage sécuritaire à long terme
- signera un protocole administratif qui facilitera les échanges entre le personnel d'Hydro-Québec et celui de la CCSN durant la période de transition comprise entre l'exploitation commerciale et l'état de stockage sécuritaire à long terme de la centrale
- assurera la surveillance réglementaire appropriée de l'installation lors de l'état de stockage sécuritaire à long terme

| Priorité | Type | Programme |
|---|---|---|
| 8. Se préparer pour les audiences visant le renouvellement des permis des mines d'uranium en 2013. | Nouvelle | Tous |
| **Description** | | |
| **Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**<br><br>Quatre des cinq mines et usines de concentration d'uranium en exploitation au Canada feront l'objet d'un renouvellement de permis en 2013. Le renouvellement de ces permis et les activités de conformité en vue de la réglementation des mines et usines de concentration d'uranium constitueront une priorité de premier plan pour la Commission.<br><br>**Plans pour réaliser la priorité**<br><br>La Commission concentrera ses efforts sur l'examen des demandes de permis, les consultations avec les diverses parties intéressées, la réalisation des inspections, la préparation des documents d'appui et la tenue des audiences publiques de 2013. | | |

| Priorité | Type | Programme |
|---|---|---|
| 9. Mener un exercice de planification stratégique pour préparer davantage la CCSN à réagir aux incertitudes du secteur nucléaire. | Nouvelle | Services internes |

**Description**

**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**

Nonobstant les nouveautés dans le secteur nucléaire canadien (p. ex. la construction possible de nouvelles centrales, un dépôt dans des formations géologiques profondes, l'exploitation potentielle de mines d'uranium, etc.), le climat économique actuel crée des incertitudes quant à la possibilité et au moment de la réalisation de certains projets.
À la lumière de l'annonce du gouvernement du Québec, en octobre 2012, de fermer la centrale Gentilly-2, la CCSN doit continuer de surveiller les orientations et les plans du secteur nucléaire, et déterminer les étapes pour composer avec ces incertitudes sans toutefois compromettre la sûreté nucléaire.

**Plans pour réaliser la priorité**

La CCSN mène un exercice de planification stratégique qui prend en considération diverses mises en situation et possibilités d'intervention propres au secteur nucléaire.

| Priorité | Type | Programme |
|---|---|---|
| 10. Poursuivre la diffusion de renseignements objectifs et scientifiques | Nouvelle | Cadre de réglementation |

**Description**

**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**

La diffusion d'information sur les plans scientifique, technique ou réglementaire, au sujet des activités de la CCSN fait partie intégrante de notre mandat et constitue une activité prévue aux termes de la *LSRN*. La diffusion efficace de l'information par la CCSN et nos titulaires de permis continue de faire partie de ses priorités et reflète l'engagement de la Commission en matière de transparence, tout en permettant de renseigner les citoyens canadiens sur le secteur nucléaire et sa réglementation.

**Plans pour réaliser la priorité**

Au cours du présent exercice, la CCSN :

- mettra régulièrement à jour son site Web et les plateformes de médias sociaux (Facebook et YouTube)
- assurera la transition des titulaires de permis vers la conformité des exigences réglementaires relatives à l'information et à la divulgation publiques prescrites dans les programmes d'information et de divulgation publiques (Document d'application de la réglementation 99.3)
- mettra en œuvre une stratégie de participation des parties intéressées qui s'appuiera sur les partenariats stratégiques et comprendra notamment les séances d'information CCSN 101, qui renseigne sur la façon dont la Commission procède à la réglementation
- facilitera l'accès aux audiences et aux réunions publiques de la Commission au moyen d'instruments comme le Programme de financement des participants[xi]
- poursuivre son engagement significatif avec les peuples autochtones

## Analyse du risque

### S’adapter à l’évolution du secteur

L’an dernier, la CCSN a rajusté ses plans afin de répondre aux projections réduites du secteur nucléaire, y compris les reports d’annonces d’une nouvelle centrale nucléaire à Darlington et la réduction des activités d’exploitation de mines d’uranium en raison du ralentissement économique et, plus récemment, de l’accident nucléaire de Fukushima.

L’annonce récente de la fermeture de la centrale Gentilly-2 à Bécancour faite par le gouvernement du Québec aura une incidence sur les plans d’activités de réglementation de la CCSN. Les revenus tirés du recouvrement des coûts et les ressources nécessaires seront touchées par cette fermeture. La CCSN élabore donc un plan stratégique à long terme pour faire face aux changements qu’entraîne cette fermeture, ainsi que les délais et les annulations éventuels de grands projets planifiés, et se prépare à réglementer le secteur nucléaire à cet égard.

La CCSN doit avant tout s’assurer de pouvoir continuer à fonctionner efficacement, tout en exerçant la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien. La CCSN s’engage à assurer la sécurité de toutes les installations nucléaires canadiennes, à surveiller les processus nucléaires qui ne sont utilisés qu’à des fins pacifiques, et à consolider la confiance du public dans l’efficacité du régime de réglementation nucléaire.

## Résumé de la planification

La CCSN est un organisme de réglementation au mandat bien défini et son travail de planification de base est relativement uniforme d'une année à une autre. Soixante-dix pour cent de son travail courant consistent à exercer des activités de réglementation de base à l'appui des programmes du cadre de réglementation, d'autorisation et d'accréditation et de conformité.

Le tableau 1 fournit un sommaire des dépenses prévues totales pour la CCSN au cours des trois prochains exercices.

**Tableau 1. Ressources financières (Dépenses prévues – milliers de $)**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014[1] | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 |
|---|---|---|---|
| 132 901 | 139 139 | 139 953 | 143 325 |

[1] Les dépenses budgétaires totales excluent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés liées aux dépenses en vertu du paragraphe 29.1(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le tableau 2 fournit un sommaire des ressources humaines prévues totales pour la CCSN au cours des trois prochains exercices.

**Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|---|---|
| 824 | 804 | 804 |

Au cours de l'exercice 2012-2013, la CCSN avait prévu 797 ETP. Dans son budget de 2012, le gouvernement du Canada a renouvelé le financement ayant pris fin pour la surveillance réglementaire des hôpitaux et des universités, ce qui a permis d'augmenter l'effectif de la Commission de 47 ETP, portant à 844 le nombre d'ETP permanents. Pour l'exercice 2013-2014, la CCSN prévoit une réduction de 20 ETP afin de s'ajuster à la baisse des revenus causée principalement par la fermeture de la centrale Gentilly-2 à Bécancour, au Québec.

Pour l'exercice 2014-2015, la CCSN prévoit une réduction de 20 ETP supplémentaires, portant le nombre d'ETP à 804, en raison de la réduction des activités réglementaires à la centrale Gentilly-2. Ces projections seront révisées lorsqu'on aura une meilleure idée des activités planifiées du secteur nucléaire et des efforts de réglementation associées à la CCSN.

Le tableau 3 ci-dessous présente un sommaire des dépenses prévues totales pour la CCSN au cours des trois exercices précédents et des trois prochains exercices.

**Tableau 3. Total du résumé de la planification (milliers de $)**

| Résultat stratégique | Programme | Dépenses réelles 2010-2011 | Dépenses réelles 2011-2012 | Dépenses projetées 2012-2013 | Dépenses prévues | | | Alignement sur les résultats du gouvernement du Canada[1] |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | |
| Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques, et la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire. | Cadre de réglementation | 21 309 | 23 243 | 30 880 | 26 638 | 27 284 | 27 943 | Un Canada sécuritaire et sécurisé[xii] |
| | Autorisation et accréditation | 28 239 | 33 211 | 24 502 | 29 654 | 29 531 | 30 253 | Un Canada sécuritaire et sécurisé [xiii] |
| | Conformité | 40 725 | 38 302 | 43 908 | 38 923 | 38 887 | 39 814 | Un Canada sécuritaire et sécurisé [xiv] |
| **Total partiel** | | **90 273** | **94 756** | **99 290** | **95 215** | **95 702** | **98 010** | |

[1] On trouvera, sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor, de l'information sur l'alignement de la contribution des ministères aux résultats du gouvernement du Canada.

Le tableau 4 présente un sommaire des dépenses prévues totales pour les services internes au cours des trois prochains exercices.

**Tableau 4. Résumé de la planification pour les services internes (milliers de $)**

| Programme | Dépenses réelles 2010-2011 | Dépenses réelles 2011-2012 | Dépenses projetées 2012-2013 | Dépenses prévues | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
| Services internes | 45 966 | 41 313 | 41 724 | 43 924 | 44 251 | 45 315 |
| **Total partiel** | **45 966** | **41 313** | **41 724** | **43 924** | **44 251** | **45 315** |

Le tableau 5 présente un sommaire des dépenses prévues totales pour les programmes et les services internes au cours des trois exercices précédents et des trois prochains exercices.

**Tableau 5. Total du résumé de la planification (milliers de $)**

| Résultat(s) stratégique(s), programme(s) et services internes | Dépenses réelles 2010-2011 | Dépenses réelles 2011-2012 | Dépenses projetées 2012-2013 | Dépenses prévues[2] | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
| **Total** | **136 239** | **136 069** | **141 014** | **139 139** | **139 953** | **143 325** |

[2] Le coût de la plupart des dépenses engagées pour les activités de réglementation de la CCSN peut être recouvré par le gouvernement fédéral auprès des titulaires de permis en vertu du *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaires* (2003). En 2013-2014, la CCSN prévoit recouvrir environ 108,1 millions de dollars en droits de permis. De cette somme, la CCSN est autorisée à dépenser directement 87,6 millions de dollars en vertu du paragraphe 29.1(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les 20,5 millions de dollars restants sont centralisés pour les coûts associés aux avantages sociaux des employés, aux locaux, à l'assurance maladie et aux autres dépenses qui sont assumées directement par les fournisseurs de service centraux et sont remboursés par la CCSN.

**Ventilation des dépenses prévues pour 2013-2014 (millions de $)**

| | |
|---|---|
| Coûts recouvrés | 87,6 $ |
| Crédits | 36,2 $ |
| Avantages sociaux prévus par la loi | 15,3 $ |

## Profil des dépenses

### Financement des activités de la CCSN

Les activités de la CCSN sont financées principalement à partir des droits recouvrés auprès des titulaires de permis, conformément au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (2003)*.[xv] Le reste des ressources de la CCSN est financé grâce à des crédits annuels votés par le Parlement.

Au cours de l'exercice 2013-2014, la CCSN prévoit dépenser 139,1 millions de dollars pour réaliser les résultats escomptés de ses programmes. De ces dépenses prévues, la CCSN gère des revenus de 87,6 millions de dollars (le total des revenus est de 108,1 millions de dollars) tirés auprès des titulaires de permis qui paient des droits conformément au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts* pour les activités réglementaires comprenant l'autorisation, le contrôle de la conformité et l'application de la loi.

La CCSN prévoit dépenser 36,2 millions de dollars en crédits votés pour les activités liées :

- aux demandeurs et titulaires de permis exempts de droits (comme les hôpitaux et les universités, et les projets de restauration financés par le gouvernement comme l'Initiative de la région de Port Hope)
- aux demandeurs et titulaires de permis qui sont exemptés de droits pour des activités comme la production de radio-isotopes médicaux qui ne sont pas générés par des réacteurs
- au contrôle des exportations découlant des engagements internationaux du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires
- aux activités de diffusion et de relations avec les parties intéressées
- aux responsabilités publiques comme la préparation aux situations d'urgence
- à l'examen continu des activités prévues dans la *LSRN* et ses règlements connexes

La CCSN prévoit également dépenser 15,3 millions de dollars pour les contributions aux régimes des avantages sociaux des employés.

## Profil des dépenses

Le tableau 6 présente les dépenses réelles de la CCSN lors des trois derniers exercices ainsi que ses dépenses prévues au cours des trois prochains exercices, alors que la figure 1 illustre les tendances des dépenses de la CCSN pour cette même période.

**Tableau 6. Tendance au chapitre des dépenses ministérielles (milliers de $)**

| Dépenses réelles | | Dépenses projetées | Dépenses prévues | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **2010-11** | **2011-12** | **2012-13** | **2013-14** | **2014-15** | **2015-16** |
| 136 239 | 136 069 | **141 014** | 139 139 | 139 953 | 143 325 |

**Figure 1. Tendance des dépenses de la CCSN, 2011 à 2016**

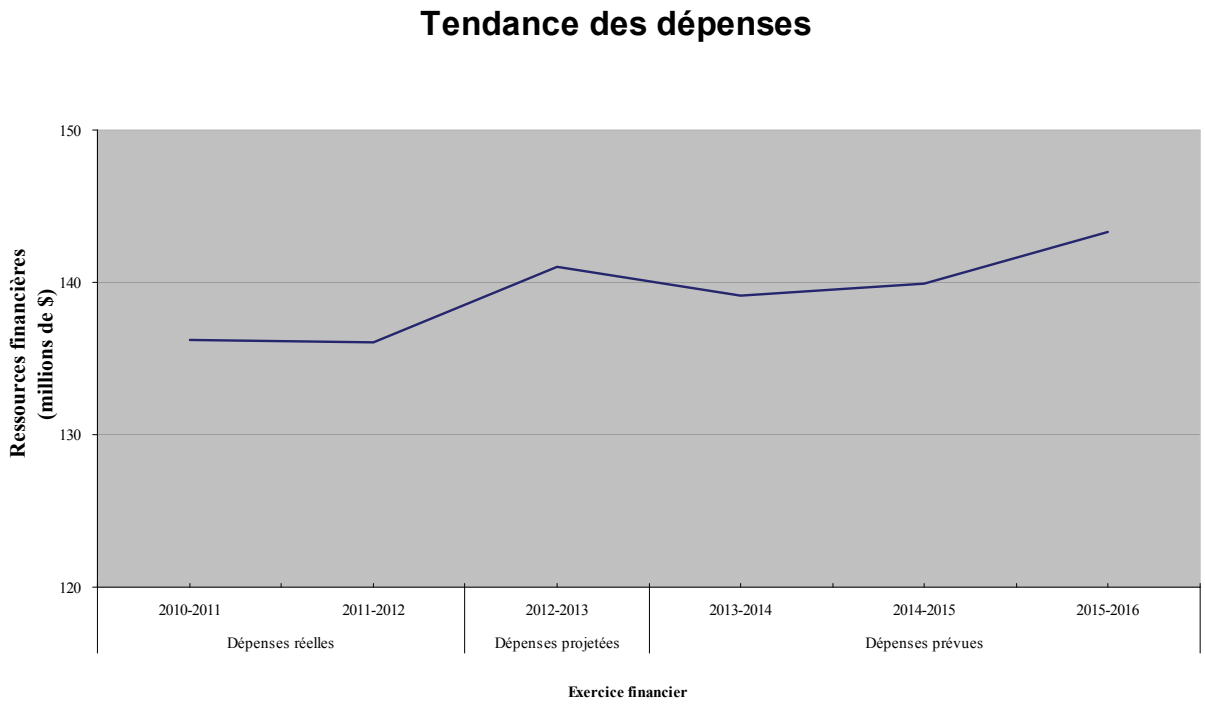

Lors de l'exercice 2012-2013, la Commission des relations de travail dans la fonction publique a rendu une décision arbitrale, approuvée par le gouverneur en conseil, au sujet de la convention collective entre la CCSN et son syndicat, le groupe Réglementation nucléaire. Par conséquent, les deux années de rétroactivité ont été prises en compte dans les dépenses prévues pour l'exercice 2012-2013.

Par l'intermédiaire du Plan d'action économique 2012, axé sur l'emploi, la croissance et la prospérité à long terme, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'une initiative à guichet unique pour donner suite à l'engagement pris dans le cadre du Plan d'action sur la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique du Canada et des États-Unis. Cette initiative permettra aux ministères et aux organismes gouvernementaux participants de faciliter les échanges commerciaux et d'harmoniser les approches des deux pays en matière de réglementation en vue d'assurer la sûreté, de protéger la santé, la sécurité et l'environnement, tout en soutenant la croissance économique.

Services partagés Canada a été créé durant l'exercice 2011-2012 par décret en vertu de la *Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique*, afin de mettre en commun les ressources existantes au sein du gouvernement et permettre de consolider et transférer l'infrastructure de TI (p. ex. les centres de données et les services de réseau) pour le gouvernement du Canada. En 2011-2012, la CCSN a transféré 0,3 million de dollars à Services partagés Canada et transférera 1,5 millions de dollars en 2013-2014 et au cours d'exercices à venir.

Le Plan d'action économique 2012 a permis de mettre en œuvre des mesures d'économies dans le cadre du Plan d'action pour la réduction du déficit, ce qui a eu pour résultat de nouvelles réductions du crédit de base de la CCSN. Ces réductions s'élèvent à 0,5 million de dollars pour 2012-2013 et grimperont à 1,3 million de dollars pour l'exercice 2013-2014 et les exercices à venir.

La CCSN réalisera ces économies grâce à des mesures d'efficience et à des réductions de programmes qui permettront d'harmoniser les ressources avec son mandat de base en procédant à des réductions dans les secteurs où les besoins sont moins prioritaires, en transformant sa façon de faire à l'interne, et en procédant au regroupement et à la rationalisation de ses activités. Grâce à ces changements, la CCSN pourra se concentrer sur la promotion de l'excellence en matière de gestion, ainsi que sur la responsabilisation de l'administration publique.

En raison de certains facteurs récents survenus dans le secteur nucléaire, notamment la décision de fermer la centrale nucléaire Gentilly-2 d'Hydro-Québec, la CCSN s'attend à une réduction des activités d'exploitation, ce qui aura une incidence sur les activités

de réglementation de la CCSN et les projections des dépenses prévues.
Par conséquent, la CCSN prévoit une réduction nette de 40 ETP d'ici 2014-2015.
Ces prévisions seront revues et corrigées dans les plans et les rapports de rendement à venir.

La hausse des dépenses prévues de l'organisme dans les années à venir résulte d'un examen continu des formules employées dans le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts* de la CCSN, et de la résiliation d'un prêt de la Réserve de gestion consenti au Secrétariat du Conseil du Trésor.

## Budget des dépenses par crédit voté

Pour plus de renseignements sur les crédits parlementaires de la CCSN, veuillez consulter le Budget principal des dépenses de 2013-2014[xvi].

# Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

## Résultat stratégique

La Commission canadienne de sûreté nucléaire n'a qu'un seul résultat stratégique : des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques, et la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire. À l'appui de ce résultat stratégique, la CCSN a quatre activités de programme : Cadre de réglementation, Autorisation et accréditation, Conformité, et Services internes.

La présente section décrit les programmes de la CCSN et énonce les résultats escomptés, les indicateurs de rendement et les objectifs pour chacun d'eux. Cette section présente aussi les ressources financières et humaines qui seront consacrées à chaque programme et explique les points saillants de la planification.

## Programme : Cadre de réglementation

### Description du programme

Le programme du Cadre de réglementation vise à garantir que le Canada dispose d'un cadre de réglementation clair et pragmatique du secteur nucléaire au Canada.

Les fonds servent à élaborer et à améliorer les éléments du cadre de réglementation en place afin d'assurer la sûreté, de préserver la santé et la sécurité et de protéger l'environnement des Canadiens, tout en mettant en œuvre les engagements internationaux du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le cadre de réglementation de la CCSN comprend les éléments suivants :

- la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et ses règlements d'application
- les documents d'application de la réglementation, qui énoncent les exigences et les orientations réglementaires
- les normes pour le secteur nucléaire élaborées par l'Association canadienne de normalisation
- l'Accord relatif aux garanties conclu entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique et le protocole connexe à cet accord

- les accords de coopération nucléaire bilatéraux du Canada et les ententes administratives à l'appui

La CCSN désigne également les installations aux termes de la *Loi sur la responsabilité nucléaire* et effectue, à titre d'unique autorité responsable des projets nucléaires en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, les évaluations environnementales des projets nucléaires conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Le tableau 7 présente les dépenses prévues de la CCSN pour le programme du cadre de réglementation au cours des trois prochains exercices.

**Tableau 7. Ressources financières (milliers de $)**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014[1] | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 |
|---|---|---|---|
| 25 194 | 26 638 | 27 284 | 27 943 |

[1] Les dépenses budgétaires totales excluent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés liées aux dépenses en vertu du paragraphe 29.1(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, évaluées à 2,0 millions de $.

Le tableau 8 présente les plans de ressources humaines de la CCSN dans le cadre du programme du cadre de réglementation au cours des trois prochains exercices.

**Tableau 8. Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|---|---|
| 146 | 145 | 145 |

| Résultat escompté du programme | Indicateur de rendement | Cible |
|---|---|---|
| Un cadre de réglementation clair et pragmatique | Nombre de contestations juridiques du cadre de réglementation | Aucune contestation, ou taux de réussite élevé de contestations remportées en défense |

**Sous-programme : Administration de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires***

Ce sous-programme vise à élaborer et à recommander au gouvernement du Canada des modifications à la *LSRN*. Ces modifications proposées reposent sur l'évaluation continue des lacunes effectuée par la Commission. Ce sous-programme recommande également à la Commission d'adopter des règlements ou de publier les documents de réglementation nouveaux ou modifiés qui sont nécessaires pour appuyer le Cadre de réglementation et fournir des précisions aux titulaires de permis.

**Sous-programme : Accords nationaux et internationaux**

Ce sous-programme vise à établir et à maintenir des accords de collaboration avec des organisations au Canada et à l'étranger en vue de réglementer l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, et à mettre en œuvre des mesures afin de garantir que le Canada se conforme à ses obligations internationales à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La CCSN communique fréquemment avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres organismes de réglementation afin de partager de l'information et de contribuer à l'élaboration de normes portant sur la réglementation nucléaire. La CCSN s'assure que le Canada se conforme à l'Accord relatif aux garanties conclu avec l'AIEA et au protocole connexe à cet accord.

La CCSN met également en œuvre les dispositions de non-prolifération nucléaire et de contrôle des exportations et des importations des accords bilatéraux de coopération nucléaire du Canada, qui prévoient que le commerce de toutes les substances nucléaires doit s'effectuer conformément à la politique de non-prolifération nucléaire du

Canada ainsi qu'à ses obligations en vertu du *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*.

Ces accords établissent des obligations réciproques qui ont pour but de réduire au minimum le risque de prolifération associé au transfert international d'articles nucléaires importants. La CCSN participe, avec Affaires étrangères et Commerce international Canada, à la négociation d'accords et met en œuvre des ententes administratives avec ses homologues étrangers en vue de satisfaire efficacement aux conditions de ces accords.

**Sous-programme : Recherches liées à la réglementation**

Ce sous-programme administre des fonds destinés à la réalisation de projets de recherche permettant de fournir des renseignements scientifiques et techniques objectifs qui comblent les lacunes dans la réglementation et appuient les décisions de réglementation et la diffusion publique de ces renseignements.

**Sous-programme : Participation des parties intéressées**

Ce sous-programme administre des fonds ayant pour but de s'assurer que les personnes titulaires et non titulaires de permis de la CCSN, les partenaires en matière de réglementation, et les organisations non gouvernementales sont informées des activités, des politiques, des programmes et du rôle de la CCSN.

Ce sous-programme vise également à fournir des renseignements scientifiques et techniques objectifs sur les domaines que la CCSN réglemente et à faire participer les parties intéressées en vue de solliciter leurs commentaires sur les questions de réglementation.

On estime que la participation du public, au moyen de mémoires ou d'exposés présentés à la Commission, influe sur la qualité du travail de la CCSN et procure un point de vue important dont la Commission peut tenir compte dans son processus décisionnel.

Ces sous-programmes permettent par conséquent aux titulaires de permis et aux citoyens canadiens de profiter des améliorations continues apportées à la manière dont le secteur nucléaire canadien est réglementé.

Le tableau ci-dessous fait le lien entre les points saillants de la planification du cadre de réglementation et les sous-programmes correspondants et présente l'échéancier s'y rapportant.

## Points saillants de la planification

| Points saillants de la planification | Échéancier |
|---|---|
| **Administration de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*** | |
| Appliquer les initiatives de réforme de la réglementation du gouvernement du Canada :<br>• *Directive du cabinet sur la gestion de la réglementation*<br>• Développement responsable des ressources<br>• Bureau de gestion des grands projets | En cours |
| Poursuivre la modernisation du cadre de réglementation de la CCSN selon les priorités mentionnées dans le Plan du cadre de réglementation[xvii], notamment les éléments suivants : | |
| • le *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires* | Juillet 2013 |
| • le projet omnibus donnant suite à l'accident de Fukushima | Décembre 2013 |
| • la mise à jour du document d'application de la réglementation sur la conception des nouvelles centrales nucléaires | Décembre 2013 |
| • la mise en service du document d'application de la réglementation sur les centrales nucléaires et les petits réacteurs | Mars 2014 |
| • les processus d'obtention de permis pour les installations de catégorie I ainsi que les mines et les usines de concentration d'uranium | Janvier 2014 |
| • les programmes de formation pour les installations nucléaires | Juin 2013 |
| **Accords nationaux et internationaux** | |
| Négocier des ententes administratives bilatérales nouvelles et modifiées conformément aux accords de coopération nucléaire bilatéraux conclus entre le Canada et :<br>• le Kazakhstan<br>• la Chine | Mars 2014 |
| Entreprendre la mise en œuvre de la nouvelle entente adaptée conformément à l'accord de coopération nucléaire bilatéral | Septembre 2013 |

| Points saillants de la planification | Échéancier |
|---|---|
| conclu entre le Canada et l'Inde | |
| Négocier de nouvelles ententes de coopération en matière de réglementation sur la sûreté nucléaire ou modifier les ententes existantes :<br>• Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire de la France | Mars 2014 |
| Collaborer avec Pêches et Océans Canada pour discuter des étapes menant à la conclusion d'un protocole d'entente (sur la formation, le transfert de lignes directrices, les considérations et processus pour aider la CCSN à faire des analyses et à formuler des recommandations éclairées) et au sujet du règlement autorisant la CCSN à agir au nom du ministère. | Mars 2014 |
| **Recherches liées à la réglementation** | |
| Mettre en œuvre la nouvelle approche stratégique de gestion du Programme de recherche et de soutien de la CCSN[xviii] c'est-à-dire :<br>• recherche à l'appui de l'analyse des accidents graves dans les installations nucléaires<br>• recherche sur l'impact de l'activité microbienne sur l'évaluation de la sûreté postfermeture des dépôts en formations géologiques profondes<br>• recherche sur les matériaux utilisés pour le système de scellement du puits des dépôts en formations géologiques profondes | Mars 2014 |
| **Participation des parties intéressées** | |
| Continuer à offrir aux collectivités du Canada le cours CCSN 101, une séance d'information sur les activités réglementées par la CCSN et comment cette dernière met en œuvre sa réglementation, et étoffer davantage ce cours. | En cours |
| Accueillir la Conférence internationale sur les systèmes de réglementation nucléaire efficaces de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Ottawa en avril 2013. | Avril 2013 |
| Tenir des audiences publiques à Ottawa et dans les collectivités touchées :<br>– y compris de très importantes audiences sur les dépôts en formations géologiques profondes prévues à l'automne | En cours |

| Points saillants de la planification | Échéancier |
|---|---|
| 2013 | |
| Poursuivre le processus de consultation avec les peuples autochtones du Canada, conformément à l'obligation de consulter de la CCSN, et établir des relations avec eux. | En cours |

## Programme : Autorisation et accréditation

### Description du programme

Le programme Autorisation et accréditation vise à délivrer des permis, à accréditer des personnes ou à homologuer des équipements réglementés en vue de réaliser des activités nucléaires au Canada. Grâce au financement de ce programme, la CCSN obtient des preuves de la capacité du demandeur de permis à mener ses activités de façon sûre et conforme à toutes les exigences réglementaires. La CCSN réalise ces travaux afin de veiller à ce que les activités et les installations nucléaires au Canada soient gérées de la manière nécessaire pour assurer la sûreté, préserver la santé et la sécurité des personnes, protéger l'environnement et respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le tableau 9 présente les dépenses prévues de la CCSN dans le cadre du programme Autorisation et accréditation au cours des trois prochains exercices.

**Tableau 9. Ressources financières (milliers de $)**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014[1] | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 |
|---|---|---|---|
| 28 505 | 29 654 | 29 531 | 30 253 |

[1] Les dépenses budgétaires totales excluent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés liées aux dépenses en vertu du paragraphe 29.1(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, évaluées à 2,5 millions de $.

Le tableau 10 présente les plans de ressources humaines de la CCSN dans le cadre du programme Autorisation et accréditation au cours des trois prochains exercices.

**Tableau 10. Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|---|---|
| 188 | 183 | 183 |

| Résultat escompté du programme | Indicateur de rendement | Cible |
|---|---|---|
| Permis et certificats délivrés conformément aux exigences réglementaires | Les avis concernant l'exhaustivité des demandes et les décisions de permis sont délivrés dans les délais définis par les normes de rendement externes | Selon les normes de rendement externes; pour en savoir davantage, veuillez consulter le tableau des normes de rendement externes à la Section IV : Autres éléments d'intérêt |

**Sous-programme : Évaluation des demandes**

Ce sous-programme administre des fonds visant à évaluer la capacité des demandeurs à satisfaire aux exigences réglementaires associées à l'activité proposée. Cette évaluation peut comprendre un examen de la situation de l'entreprise et de sa viabilité financière, des évaluations environnementales exigées par la *LCEE* et la *LSRN*, et la vérification de la capacité du demandeur à répondre aux exigences de sûreté, de conception, et d'ingénierie ainsi qu'aux autres exigences techniques.

La CCSN exige la preuve que le demandeur a en place les programmes, les processus et le personnel qualifié nécessaires pour appuyer les activités en cours ou proposées. En ce qui concerne les accréditations, les homologations et les permis existants, la CCSN exige également la preuve d'un rendement satisfaisant. Ce programme a également pour objectif de traiter l'accréditation du personnel d'exploitation (comme les responsables de la radioprotection dans les hôpitaux) et les processus d'homologation des appareils à rayonnement et des colis de transport de substances nucléaires.

**Sous-programme : Décisions en matière d'autorisation, d'accréditation et d'homologation**

À l'intérieur de ce sous-programme, les fonds sont administrés dans le cadre du processus de délivrance, de modification, de renouvellement, de suspension ou de révocation des permis, des accréditations ou des homologations. La Commission est l'autorité décisionnelle responsable de toutes les questions d'autorisation. Certaines questions peuvent comprendre des audiences publiques devant la Commission, des recommandations du personnel de la CCSN et des commentaires des parties

intéressées. Certaines catégories de permis sont délivrées par des fonctionnaires désignés en vertu de la *LSRN*.

La délivrance de permis d'exportation et d'importation de substances nucléaires, d'équipement et de renseignements réglementés permet également de s'assurer que le Canada respecte ses obligations internationales à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie et des substances nucléaires.

Le tableau ci-dessous fait le lien entre les points saillants de la planification en matière d'autorisation de permis et d'accréditation et leurs sous-programmes correspondants et présente l'échéancier s'y rapportant.

## Points saillants de la planification

| Points saillants de la planification | Échéancier |
|---|---|
| **Évaluation des demandes** | |
| Évaluer les demandes de permis (y compris les évaluations environnementales) pour les nouveaux projets nucléaires majeurs (centrales nucléaires, mines et usines de concentration d'uranium, installations de gestion des déchets)<br>• Key Lake – audience de la Commission<br>• McArthur River – audience de la Commission<br>• Rabbit Lake – audience de la Commission<br>• Mine d'uranium de Cigar Lake – audience de la Commission<br>• Mine d'uranium de Beaverlodge – audience de la Commission | Mars 2014 |
| Poursuivre la surveillance réglementaire (autorisation, accréditation et vérification de la conformité) de plus de 2 500 titulaires de permis de substances nucléaires, d'équipement réglementé et d'installations nucléaires de catégorie II dans des contextes médicaux, industriels, commerciaux et universitaires. | En cours |
| Exercer la surveillance réglementaire (autorisation, accréditation et vérification de la conformité) des accélérateurs de faible énergie. | Mars 2014 |
| Élargir la portée de l'exigence concernant les garanties financières afin qu'elle vise les installations nucléaires de catégorie II et les utilisateurs de substances nucléaires et d'équipement réglementé. | Mars 2014 |

| Points saillants de la planification | Échéancier |
|---|---|
| Continuer d'exercer la surveillance réglementaire de l'Initiative de la région de Port Hope, y compris les installations de Port Granby et de Port Hope. | En cours |
| Entreprendre des examens réglementaires des demandes de permis pour des isotopes médicaux produits sans réacteur. | En cours |
| Appliquer la réforme des permis aux mines et usines de concentration d'uranium. | Septembre 2013 |
| Poursuivre l'analyse du vieillissement des réacteurs en exploitation, y compris l'aptitude fonctionnelle et l'élaboration d'une stratégie pour la préservation des marges de sûreté. | En cours |
| Entreprendre des examens de la conception de fournisseurs<br>• Phase 3 du réacteur EC-6<br>• Babcock & Wilcox mPower – Phase 1 de l'examen<br>• Westinghouse AP-1000 – Phase 2 de l'examen | <br>Juin 2013<br>Janvier 2014<br>Juin 2013 |
| Mettre en place des processus affinés d'évaluation de la protection environnementale en vertu de la *LSRN*, aux termes de la *LCEE*. | Mars 2014 |
| **Décisions en matière d'autorisation, d'accréditation et d'homologation** | |
| Examiner les demandes des titulaires de permis et prodiguer des avis éclairés à la Commission à l'appui des décisions d'autorisation. | En cours |

## Programme : Conformité

### Description du programme

Le programme de Conformité a pour but d'assurer que les titulaires de permis de la CCSN démontrent un niveau élevé de conformité au cadre de réglementation de la CCSN. Ce programme permet à la CCSN d'assurer les citoyens canadiens que les titulaires de permis se conforment aux exigences et respectent les critères de rendement en matière de sûreté. Le financement de ce programme sert à :

- s'assurer que les titulaires de permis comprennent parfaitement comment atteindre la conformité
- promouvoir l'élaboration et le maintien d'une saine culture de sûreté et des valeurs de sûreté communes
- vérifier la conformité au moyen d'inspections et d'autres évaluations du rendement des titulaires de permis
- prendre des mesures d'application pour les cas de non-conformité observés

Le tableau 11 présente les dépenses prévues de la CCSN dans le cadre du programme Conformité au cours des trois prochains exercices.

**Tableau 11. Ressources financières (milliers de $)**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014[1] | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 |
|---|---|---|---|
| 36 551 | 38 923 | 38 887 | 39 814 |

[1] Les dépenses budgétaires totales excluent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés liées aux dépenses en vertu du paragraphe 29.1(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, évaluées à 3,4 millions de $.

Le tableau 12 présente les plans de ressources humaines de la CCSN dans le cadre du programme Conformité au cours des trois prochains exercices.

**Tableau 12. Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|---|---|
| 256 | 248 | 248 |

| Résultats escomptés du programme | Indicateurs de rendement | Cibles |
|---|---|---|
| Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires | Cote de conformité des titulaires de permis | Satisfaisant ou mieux dans tous les domaines de sûreté |
| Les doses de rayonnement pour les travailleurs du secteur nucléaire (TSN) ne dépassent pas la limite réglementaire de 50 mSv/an | Nombre de cas de radioexposition supérieur aux limites permises chez les TSN | Aucun (0) signalement |
| Les doses de rayonnement reçues par la population vivant à proximité des installations nucléaires ne dépassent pas la limite réglementaire de 1 mSv/an | Nombre de cas de radioexposition supérieur aux limites permises chez les membres du public | Aucun (0) signalement |

**Sous-programme : Vérification de la conformité**

Ce sous-programme administre des fonds visant à vérifier la conformité au moyen d'inspections sur les sites et d'examens des activités opérationnelles et de la documentation des titulaires de permis. La CCSN exige que les titulaires de permis soumettent régulièrement des données sur leur rendement et signalent les occurrences inhabituelles; en outre, la CCSN enquête sur les événements ou les accidents imprévus impliquant des matières ou des substances nucléaires au Canada.

**Sous-programme : Respect de la conformité**

Ce sous-programme administre des fonds visant à traiter les cas de conformité insatisfaisante. La CCSN adopte une approche d'application graduelle selon l'importance du risque. Elle peut ordonner aux titulaires de permis de se présenter devant elle et imposer des restrictions ou révoquer des permis.

Par l'entremise d'inspecteurs et de fonctionnaires désignés, la CCSN applique également la conformité au moyen d'instruments juridiques, comme la délivrance d'un ordre ou d'une ordonnance ou la recommandation d'une poursuite en vertu de la *LSRN*.

Le tableau ci-dessous fait le lien entre les points saillants de la planification en matière de conformité et leurs sous-programmes correspondants et présente l'échéancier s'y rapportant.

## Points saillants de la planification

| Points saillants de la planification | Échéancier |
|---|---|
| **Vérification de la conformité** | |
| Mettre en place un système de présentation électronique des renseignements sur la comptabilisation des substances nucléaires. | Décembre 2013 |
| Permettre la présentation électronique de rapports annuels sur la conformité à tous les titulaires de permis de substances nucléaires, d'équipement réglementé et d'installations nucléaires de catégorie II. | Mars 2014 |
| **Respect de la conformité** | |
| S'il y a lieu, poursuivre les activités de vérification et d'application de la conformité pour les installations nucléaires, les mines et usines de concentration d'uranium, et les utilisateurs de substances nucléaires et d'équipement réglementé au Canada. | En cours |
| Poursuivre l'élaboration et la mise sur pied du programme des sanctions administratives pécuniaires faisant partie de l'application des exigences règlementaires :<br>- Les consultations sur le projet de règlement sont prévues pour février et mars 2013 | En cours |

## Programme : Services internes

### Description du programme

Les Services internes englobent les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation et dont l'objectif est d'appuyer l'exécution des programmes et de respecter d'autres obligations organisationnelles de la CCSN. Ces activités sont : la gestion et la surveillance (y compris les vérifications et évaluations), les communications, les services juridiques, la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la gestion de l'information, la technologie de l'information, les biens immobiliers et l'acquisition de matériel, les déplacements et les autres services administratifs.

Le tableau 13 présente les dépenses prévues de la CCSN pour les services internes au cours des trois prochains exercices.

**Tableau 13. Ressources financières (milliers de $)**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014[1] | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 |
|---|---|---|---|
| 42 651 | 43 924 | 44 251 | 45 315 |

[1] Les dépenses budgétaires totales excluent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés liées aux dépenses en vertu du paragraphe 29.1(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, évaluées à 3,1 millions de $.

Le tableau 14 présente les plans des ressources humaines de la CCSN pour les Services internes au cours des trois prochains exercices.

**Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|---|---|
| 234 | 228 | 228 |

**Résultats escomptés du programme :** Activités et ressources gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations de l'organisation.

**Indicateurs de rendement :** Actuellement en cours de développement.

Le tableau ci-dessous fait le lien entre les points saillants de la planification des services internes et leurs sous-programmes correspondants et présente l'échéancier s'y rapportant.

## Points saillants de la planification

| Points saillants de la planification | Échéancier |
|---|---|
| **Soutien à la gouvernance et à la gestion** | |
| Mettre en œuvre les engagements et les stratégies de communications internes renouvelés de la CCSN. | En cours |
| Terminer l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion. | Mars 2014 |
| Élaborer et mettre en place un instrument financier visant à renforcer le programme de garanties financières s'adressant aux titulaires de permis d'installations de catégorie II, de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement. | Septembre 2014 |
| Entreprendre un examen exhaustif en vue de consolider le cadre de mesure du rendement. | Mars 2014 |
| Mettre en œuvre le plan d'évaluation de la CCSN pour assurer l'efficacité des programmes et contribuer à la réalisation des engagements pris par la direction en réponse à l'évaluation de l'initiative du Bureau de gestion des grands projets. | En cours |
| **Services de gestion des ressources** | |
| Mettre l'accent sur l'excellence en gestion en renforçant l'information servant à la prise de décisions sur :<br>• l'efficacité dans l'administration et la gestion des coûts indirects<br>• le recouvrement des coûts<br>• la gestion du soutien technique et aux opérations | En cours |
| Concentrer les activités des Ressources humaines pour accroître et harmoniser les efforts visant à acquérir et à maximiser la souplesse organisationnelle. | En cours |
| Concrétiser les priorités indiquées dans le plan stratégique approuvé en mars 2013 visant la GI/TI et dont l'objectif est d'offrir des solutions intégrées en matière de services électroniques :<br>- présentation électronique du Système de comptabilisation des matières nucléaires | Mars 2014 |

| | |
|---|---|
| Améliorer l'accessibilité à l'information sur la CCSN grâce à l'innovation que permettent les médias électroniques, par exemple au moyen d'une présence sur Facebook et YouTube. | En cours |
| Travailler à la coordination et à l'élaboration des directives du gouvernement du Canada et des initiatives de services partagés, notamment :<br>• Services partagés Canada<br>• Initiative de renouvellement du Web du gouvernement du Canada (passer de 3 000 sites Web à un maximum de 5 sites)<br>• Mise en œuvre de la *Directive sur la tenue des documents* | En cours |
| Mettre en œuvre la composante de l'initiative à guichet unique de la CCSN dans le cadre de l'initiative pangouvernementale. | Mars 2014 |
| Travailler de concert avec la Direction du dirigeant principal de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor pour faire de la CCSN le fournisseur de services de gestion intégrée des documents électroniques au sein des petits ministères et organismes. | Mars 2014 |
| **Services de gestion des biens** | |
| Obtenir la norme de certification de l'industrie pour la phase II du projet d'agrandissement du Laboratoire de la CCSN, qui concerne le laboratoire d'analyse – achèvement du renouvellement de permis. | Décembre 2013 |

# Section III : Renseignements supplémentaires

## Principales données financières

Les principales données financières prospectives du présent *Rapport sur les plans et les priorités* visent à donner une vue d'ensemble des opérations financières de la CCSN. Ces états financiers prospectifs sont fondés sur la méthode de la comptabilité d'exercice afin de renforcer la reddition de comptes et d'améliorer la gestion financière et la transparence.

**État des résultats prospectif et situation financière nette de la CCSN**
pour l'exercice (se terminant le 31 mars) **(milliers de $)**

| | **Écart ($)** | **Résultats prévus 2013-2014** | **Résultats estimatifs 2012-2013** |
|---|---|---|---|
| **Total des dépenses** | 1 118 | 153 992 | 155 110 |
| **Total des revenus** | (181) | 108 085 | 108 266 |
| **Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement** | **937** | **45 907** | **46 844** |
| **Financement du gouvernement** | (1 492) | 44 697 | 46 189 |
| **Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement** | **(555)** | **1 210** | **655** |
| **Situation financière nette – Début de l'exercice** | **(655)** | **(9 470)** | **(8 815)** |
| **Situation financière nette – Fin de l'exercice** | **(1 210)** | **(10 680)** | **(9 470)** |

**État consolidé prospectif de la situation financière**
pour l'exercice (se terminant le 31 mars) **(milliers de $)**

| | Écart ($) | Résultats prévus 2013-2014 | Résultats estimatifs 2012-2013 |
|---|---|---|---|
| **Total du passif net** | (30) | 51 207 | 51 177 |
| **Total des actifs financiers** | (178) | 25 873 | 26 051 |
| **Dette nette** | (208) | 25 334 | 25 126 |
| **Total des actifs non financiers** | (1 002) | 14 654 | 15 656 |
| **Position financière nette** | (1 210) | **(10 680)** | **(9 470)** |

## États financiers prospectifs

Les états financiers prospectifs de la CCSN peuvent être consultés sur son site Web[xix].

## Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Tous les tableaux de renseignements supplémentaires du *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014* sont disponibles sur le site Web de la CCSN[xx].

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Écologisation des opérations gouvernementales
- Sources de revenus disponibles et non disponibles
- Évaluations et vérifications internes au cours des trois prochains exercices

## Rapport des dépenses et évaluations fiscales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*[xxi]. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

# Section IV : Autres sujets d'intérêt

## Coordonnées de l'organisme

**Siège social**
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
Canada

Téléphone : 1-800-668-5284
Numéro sans frais : 1-800-668-5284
Télécopieur : 613-995-5086
Courriel : info@cnsc-ccsn.gc.ca
Site Web : suretenucleaire.gc.ca

## Normes de rendement externes

| Activité | Norme de service | Objectif |
|---|---|---|
| **Conformité** | | |
| **Vérification** : Lorsqu'elle termine l'activité de vérification, la CCSN : | | |
| Produit un rapport préliminaire d'inspection de type I | Lors de la réunion de bilan de l'inspection de type I | 100 % |
| Produit un rapport d'inspection de type I | Dans les 60 jours ouvrables | 80 % |
| Produit un rapport d'inspection de type II | Dans les 40 jours ouvrables | 80 % |
| Produit un rapport d'examen documentaire | Dans les 60 jours ouvrables | 90 % |

| | | |
|---|---|---|
| **Application :** Lorsqu'elle donne un ordre, la CCSN : | | |
| Confirme, modifie, révoque ou remplace l'ordre (voir le guide d'application de la réglementation G-273 – *Donner, réviser, et recevoir un ordre sous le régime de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*) | Dans les 10 jours ouvrables | 100 % |
| **Autorisation :** Pour les demandes portant sur un permis existant, la CCSN : | | |
| Vérifie si la demande est complète et avise le titulaire de permis qu'elle est complète ou incomplète | Dans les 20 jours ouvrables | 90 % |
| Rend une décision d'autorisation lorsqu'il n'est pas nécessaire de tenir une audience publique (en supposant qu'il ne soit pas nécessaire de mener une évaluation environnementale aux termes de la *LCEE*) | Dans les 80 jours ouvrables | 80 % |
| Rend une décision d'autorisation lorsqu'elle doit tenir une audience publique (en supposant qu'il ne soit pas nécessaire de mener une évaluation environnementale aux termes de la *LCEE*) (voir INFO-0715 – *Audiences publiques de la Commission canadienne de sûreté nucléaire sur les questions de* | Dans les 160 jours ouvrables | 90 % |

| | | |
|---|---|---|
| *permis*) | | |
| **Accès à l'information** | | |
| Répond aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. | Dans les délais prescrits par ces lois. | 100 % |
| **Communications externes** | | |
| Publie des avis annonçant les audiences publiques. | Dans les délais prescrits par les règlements. | 100 % |
| Répond aux demandes de renseignements du public. | Accusé de réception la journée même; le délai de traitement varie selon la complexité de la demande | 100 % |
| | Faible – le jour même | 100 % |
| | Moyenne – dans les 5 jours ouvrables | 100 % |
| | Élevée – dans les 10 jours ouvrables | 100 % |

# Notes en fin de document

[i] Justice Canada, *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-28.3/index.html

[ii] Justice Canada, *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (2012)*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.31/TexteComplet.html

[iii] Justice Canada, *Loi sur la responsabilité nucléaire*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-28/

[iv] Justice Canada, *R*ègles *de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2000-211/page-1.html

[v] Commission canadienne de sûreté nucléaire, Audiences publiques, http://suretenucleaire.gc.ca/fr/commission/hearings/index.cfm

[vi] Commission canadienne de sûreté nucléaire, Audiences publiques http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/commission/hearings/documents_browse/index.cfm

[vii] Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Plan d'action du personnel de la CCSN concernant les recommandations du Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima*, http://suretenucleaire.gc.ca/pubs_catalogue/uploads_fre/INFO-0828-Draft-CNSC-Staff-Action-Plan-on-Fukushima-Dec-2011_f.PDF

[viii] Commission canadienne de sûreté nucléaire, État : Dépôt en formations géologiques profondes d'Ontario Power Generation, http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/readingroom/newbuilds/opg_dgr/index.cfm

[ix] Commission sur la réduction de la paperasse, http://www.coupezlapaperasse.gc.ca/index-fra.asp

[x] Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif, http://www.tbs-sct.gc.ca/rtrap-parfa/index-fra.asp

[xi] Commission canadienne de sûreté nucléaire, Programme de financement des participants, http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/getinvolved/participant-funding-program/index.cfm

[xii] Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

[xiii] Ibid.

[xiv] Ibid.

[xv] Justice Canada, *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, http://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2003-212/index.html

[xvi] Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Plan de dépenses du gouvernement et budget principal des dépenses, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp

[xvii] Commission canadienne de sûreté nucléaire, Plan du cadre de réglementation, http://suretenucleaire.gc.ca/fr/lawsregs/regulatoryframework/regulatory-framework-plan.cfm

[xviii] Commission canadienne de sûreté nucléaire, Programme de recherche et de soutien, http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/about/researchsupport/index.cfm

[xix] Commission canadienne de sûreté nucléaire, États financiers prospectifs de la CCSN, http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/readingroom/reports/future-oriented-financial-statements/index.cfm

[xx] Commission canadienne de sûreté nucléaire, Rapports sur les plans et les priorités de la CCSN et Renseignements supplémentaires, http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/readingroom/reports/rpp/index.cfm

[xxi] Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp